



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **64^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012

CSP28.R11 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CSP28.R11

TRAITEMENT DU DIRECTEUR DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN

LA 28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le document CSP28/20, *Traitement du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain* ;

Considérant la révision du barème des traitements de base minima du personnel du Bureau sanitaire panaméricain appartenant à la catégorie professionnelle et de rang supérieur, avec effet au 1^{er} janvier 2012 ;

Tenant compte de la décision du Comité exécutif à sa 150^e session d'ajuster les traitements du Directeur adjoint et du Sous-directeur du Bureau sanitaire panaméricain (résolution CE150.R16),

DÉCIDE :

De fixer le traitement annuel de la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain, à compter du 1^{er} janvier 2012, à US\$ 189.349 avant imposition, soit un traitement net modifié de \$146.044 (avec personnes à charge) ou de \$131.432 (sans personnes à charge).

(Sixième réunion, le 19 septembre 2012)